

Commission permanente du 7 mai 2026 : Les délibérations du conseil départemental de Loir-et-Cher

Lors de la commission permanente qui s'est tenue à l'Hôtel du département ce jeudi 7 mai, les conseillers départementaux de Loir-et-Cher ont examiné trente-quatre dossiers et voté l'octroi de plusieurs subventions ainsi que l'application de diverses décisions. Ces dernières concernent notamment le plan « Le 41 en bonne santé », la construction d'un collège dans l'enceinte du lycée Camille-Claudel de Blois, le soutien aux communes, ainsi que la politique culturelle.

« Le 41 en bonne santé »

Le département de Loir-et-Cher poursuit, au travers du plan « Le 41 en bonne santé », son action en faveur du maintien et du renforcement de l'offre de soins de proximité sur le territoire. À ce titre et dans le cadre du Fonds d'intervention et de promotion de la santé (FIPS), une subvention de 41 000 € a été attribuée à l'Office public de l'habitat (OPH) Terres de Loire Habitat afin de permettre l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle de Pontlevoy. Ce projet vise à adapter les locaux de la structure à l'évolution effective de l'offre de soins, et plus particulièrement à l'exercice de trois kinésithérapeutes récemment installés au sein de la structure.

Dans le cadre de son soutien à la démographie médicale, le conseil départemental de Loir-et-Cher a attribué une aide à la primo-installation de 3 025,54 € à une médecin généraliste récemment installée à Pruniers-en-Sologne.

Deux subventions de fonctionnement ont également été octroyées : à l'association « Gérontopôle Centre-Val de Loire », notamment afin de développer et favoriser l'inclusion et la qualité de vie des personnes âgées (10 000 €), ainsi qu'au Centre d'expertise national des technologies de l'information et de la communication pour l'autonomie (CENTICH) pour le développement de la technicothèque dédiée aux enfants de 0 à 18 ans en situation de handicap (15 553 €) et installée au sein de la Maison Bleue 41 à Blois.

Soutien aux communes, aux associations et aux jeunes sapeurs-pompiers

Au titre de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR), le conseil départemental a octroyé sept subventions, d'un montant total de 135 640 €. 30 000 € ont notamment été accordés à la commune de Cormenon pour la création d'un cabinet médical, 24 000 € à la commune de Cheverny pour la réfection des routes communales, ou encore 21 640 € à la commune de Sasnières pour la remise en sécurité et en état du réseau de voirie communale.

Deux subventions, d'un montant global de 5 541 €, ont été attribuées au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ainsi qu'à la Maison botanique de Boursay afin de mettre en œuvre un programme d'animations pour le public en situation de handicap sur les espaces naturels sensibles des Prairies du Fouzon, de l'Île de la Folie et des Trois Chemins.

Les conseillers départementaux ont voté le renouvellement du versement d'une aide de 41 € au bénéfice de chaque jeune inscrit dans l'une des sections locales de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher pour l'année 2026-2027. Une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Vendôme a également été octroyée dans le cadre de la célébration du 50e anniversaire de la section.



Développement du réseau de lecture publique

Dans le cadre du programme de développement du réseau de lecture publique, le département a octroyé plusieurs subventions, dont cinq (2 699 €) aux titres de l'aide à l'équipement en mobilier de bibliothèque et de l'aide à l'action culturelle en bibliothèque aux communautés de communes du Perche et Haut-Vendômois, des Terres du Val de Loire et des Collines du Perche, ainsi qu'à la commune de Selles-sur-Cher.

Une subvention de 2 000 € a également été attribuée à l'association Les saisons culturelles ligériennes de Marcilly-en-Gault pour l'organisation du Salon du livre d'art et d'histoire de Cheverny en novembre prochain.

Politique culturelle

Au titre du fonds de soutien aux lieux culturels, une subvention de 21 973 € a été octroyée à l'Union pour la culture populaire en Sologne pour la réhabilitation de la salle de spectacle du centre culturel (travaux et aménagement) à Pierrefitte-sur-Sauldre. Une subvention de 21 762 € a également été attribuée au Théâtre des Volubiles pour la réalisation de travaux d'aménagement du théâtre et d'amélioration de l'espace scénique à Couture-sur-Loir.

125 983 € ont été octroyés au titre de l'aide à la sauvegarde du patrimoine immobilier, dont 85 787 € à la commune de Blois pour la restauration de l'aître Saint-Saturnin et 31 679 € à la commune de Fossé pour la seconde partie des travaux de restauration de l'arc triomphal de l'église Saint-Sébastien.

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA), le département a également voté la création d'un pôle départemental de musique ancienne, en partenariat avec la communauté d'agglomération Territoires Vendômois (CATV). Cela afin de d'élargir les offres pédagogiques, d'impulser des dynamiques sur la découverte et la connaissance des compositeurs, des instruments (la flûte à bec, le clavecin et la viole de gambe) et des techniques propres à la musique ancienne (Renaissance et Baroque). Des actions de sensibilisation seront également programmées sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu scolaire afin de faire découvrir la musique ancienne à un large public.

Construction d'une nouvelle cité scolaire à Blois

En 2024, le département, en accord avec ses partenaires (direction des services départementaux de l'éducation nationale, ville de Blois, région Centre-Val de Loire et communauté d'agglomération de Blois), a acté un ensemble de mesures pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves du collège François-Rabelais de Blois (dont l'indice de position sociale est le plus bas de l'académie d'Orléans-Tours) :

1. Une modification de la sectorisation des collèges de Blois afin de mieux équilibrer les IPS ;
2. La création d'une nouvelle cité scolaire lycée-collège dans l'enceinte du lycée Camille-Claudiel comprenant notamment la construction d'un externat pour 300 collégiens qui ouvrira simultanément à la fermeture du collège François-Rabelais.

Suite à la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage, le département conservera la propriété des ouvrages affectés au collège, tout en confiant à la région Centre-Val de Loire, par mandat, la conduite des travaux (prévus de mai 2028 à l'été 2029).